

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 26 FEVRIER 2019 – 19H00

Salle des fêtes – La Chapelle sur Coise

Membres présents : Michel BONNIER (Aveize), Michel VENET (Brussieu), Marie-Luce ARNOUX (Chambost-Longessaigne), Alain VIRICEL (Chatelus - suppléant), Norbert DUPEYRON (Chevrières), Philippe BONNIER (Coise), Jean Claude PICARD (Duerne), Patrice CARTERON (Grammond), Marcel BERNE (Grézieu le Marché), Nicolas MURE, (Haute Rivoire), Christiane BOUTEILLE (La Chapelle sur Coise), Fabrice BOUCHUT, Jean Michel CALVI (Larajasse), Bruno GOUJET (Longessaigne), François DUMONT (Maringes), Marie-Charles JEANNE (Montromant), Bernard CHAVEROT (Montrottier), Jean Marc GOUTAGNY (Pomeys), Guy SAULNIER (Souzy), Daniel FOL (St Clément les Places), Christian RIVOIRE (St Genis l'Argentière), Pierre VARLIETTE, (St Laurent de Chamousset), Régis CHAMBE, Nathalie FAYET, Michel BONNARD (St Martin en Haut), Jérôme BANINO, Agnès GRANGE, Bruno THIOLLIER (St Symphorien sur Coise), Gérard VULPAS (Ste Foy l'Argentière), Pierre DUSSURGEY (Ste Catherine), Jean-Jacques VRAY (Viricelles), Carole SALOMON (Virigneux - suppléante)

Membres excusés : Catherine LOTTE (Brussieu - pouvoir donné à Michel VENET), Marc BENES (Chatelus), Isabelle GOUBIER (Les Halles), Gilles CHAVEROT (Haute Rivoire - pouvoir donné à Nicolas MURE), Philippe GARNIER (Meys), Jean-Louis CASSE (St Denis sur Coise - pouvoir donné à Régis CHAMBE), Yvette BRETONNIER (St Laurent de Chamousset), Monique CHARDON (St Martin en Haut), Sylvie THOUVENIN (St Symphorien sur Coise), Hervé MICHEL (Virigneux)

Membres absents : Pascal FICHET (Brullioles), Michel GUILLARME (Ste Foy l'Argentière), Bernard CHAZELLES (Villechenève)

Membres décédés : Véronique GILLOT (Montrottier)

FINANCES

1. Débat d'orientation budgétaire pour 2019

Le conseil communautaire,

- Considérant l'obligation de tenue d'un débat d'orientations budgétaires pour les régions, les départements, les communes de plus de 3500 habitants, leurs

établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants,

- Considérant que ce débat permet à l'assemblée délibérante :
 - o de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.
 - o d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.
 - o de donner également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité
- Vu les éléments débattus en matière de situation financière, de fiscalité et de projets envisagés,

A l'unanimité des membres présents,

PREND ACTE des orientations budgétaires telles que présentées et sur lesquelles un débat a suivi.

TOURISME

2. OTI – budget prévisionnel et demande de subvention

Le conseil communautaire,

- Considérant la délibération du 27 mars 2018 approuvant les statuts de l'Office du Tourisme Intercommunautaire des Monts du Lyonnais (OTIMDL),
- Considérant la délibération du 18 décembre 2018 approuvant la dissolution de l'Office de Tourisme des Monts du Lyonnais et le transfert de l'actif et du passif à l'OTI des Monts du Lyonnais,
- Vu le projet de budget prévisionnel de l'OTIMDL prévoyant des dépenses de fonctionnement d'un montant de 617.536 € et des charges d'investissement de 232.413 €,
- Vu la proposition d'attribution de subvention 2019 d'un montant de 259.500 € dont 23.000 € seraient remboursés à la CCMDL au titre de la valorisation de loyers pour les locaux de St Martin en Haut,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la participation financière 2019 d'un montant de 259.500 € et le remboursement de 23.000 € correspondant à la valorisation des loyers.

SOCIAL

3. Médiation familiale – financement des mesures sur l'ensemble du territoire

Le conseil communautaire,

- Considérant les missions dévolues au Centre de la famille et de la médiation au profit des familles dont l'objectif est de rétablir la communication et de créer un climat de confiance propice à la recherche d'accords entre les personnes,
- Considérant la demande de mise à disposition de locaux au sein des MSAP du territoire afin d'y tenir des permanences au plus près de notre population selon le souhait de la CAF 69, et la convention d'occupation signée par le Président conformément à sa délégation,
- Vu l'adhésion proposée à la CCMDL par le biais d'un financement à l'acte, soit 24 € par séance,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le principe de contribuer au financement des mesures de médiation familiale sur l'ensemble du territoire pour un montant de 24 € / séance,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec le Centre de la Famille et de la Médiation, actant les modalités de la participation communautaire.

4. Validation de la Charte des espaces publics numériques des MSAP

Le conseil communautaire,

- Considérant les services proposés à la population par les services communautaires (MSAP et maison du numérique) notamment en ce qui concerne l'accès aux services publics via des mises à disposition d'espaces publics numériques,
- Considérant les critères à instaurer dans le projet de charte des espaces publics numériques, à savoir :
 - o accès au service gratuit et ouvert à tous sur inscription,
 - o limité à 2 heures par jour et par personne sous réserve de la disponibilité des postes informatiques,
 - o priorité est donnée aux recherches d'emploi, à la relation avec les administrations, à la rédaction de bilans de stage ou de documents liés à des formations,
 - o interdiction de consulter et de diffuser des informations contraires aux lois en vigueur

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le projet de charte des espaces publics numériques au profit des utilisateurs des services proposés par les deux MSAP du territoire et par la maison du numérique.

ECONOMIE

5. ZA Croix Chartier – extension – acquisition

Le conseil communautaire,

- Vu la proposition d'acquisition d'un tènement de 22 376 m² adjacent à la ZA Croix Chartier et notamment un bâtiment jouxtant l'ancienne ferme propriété de la CCMDL, en vue de l'extension de ladite zone,
- Considérant les discussions menées avec les propriétaires, l'indivision Charretier, et l'accord conclu par le biais d'une promesse unilatérale de vente, arrêtant le prix de cette cession à 165.000 €,
- Vu la proposition de signer l'acte authentique à intervenir

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'acquisition du tènement susdit au prix de 165.000 €,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte authentique en l'Etude de Maître THIOLLIER.

6. ADERLY – avenant à la convention partenariale

Le conseil communautaire,

- Vu la convention passée entre l'Aderly et les 3 EPCI de l'Ouest Lyonnais que sont la COR, la CCPA et la CCMDL, concernant une mission de promotion et de développement économique du territoire ouest lyonnais, conformément à la délibération du 21 mars 2017,
- Considérant que ladite convention est arrivée à échéance au 31 mars 2018,
- Considérant la nécessité de reconduire cette convention par voie d'avenant pour apporter une modification à l'article 2 « Prise d'effet et durée de la convention »,
- Vu le projet d'avenant à la convention susdite,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'avenant à la convention partenariale à intervenir avec l'Aderly avec une échéance portée au 31 mars 2021,

AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit avenant.

ASSAINISSEMENT

7. Modification des statuts du SIMA Coise et désignation délégués titulaires et suppléants pour ANC

Le conseil communautaire,

- Considérant les modifications statutaires approuvées par le comité syndical du SIMA Coise en date du 11 décembre 2018, portant sur
 - o sur la création d'un bloc de compétence ANC sans référence à un bassin versant
 - o sur la modification du nombre de délégués ANC. Actuellement les statuts prévoyaient 1 délégué pour 2 communes, il est proposé 1 délégué pour 3 communes pour maintenir au total le même nombre de délégués.
- Considérant qu'il convient de désigner des délégués titulaires et suppléants supplémentaires,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la désignation de

- Messieurs Gilles CHAVEROT et Christian RIVOIRE en tant que délégués titulaires,
- Messieurs Alain CHAUSSENDE et André RAYNARD en tant que délégués suppléants,

RAPPELLE la liste des délégués au SIMA Coise composée comme suit :

Titulaires	Suppléants
Pascal MURIGNEUX COISE	Agnès GRANGE ST SYMPHORIEN S/COISE
Philippe MORALES ST MARTIN EN HAUT	Fabrice BOUCHUT LARAJASSE
Serge FORISSIER POMEYS	Michel RIZOUD LA CHAPELLE S/COISE
Marcel BERNE GREZIEU LE MARCHE	Benoit VERNAISON DUERNE
Patrick VILLARD AVEIZE	Gilles BARCET Châtelus
Pierre DUSSURGEY STE CATHERINE	Ghislaine DIDIER STE CATHERINE
DUMAS Christophe CHEVRIERES	Louis ROUSSET CHEVRIERES
Daniel BONNIER ST DENIS S/COISE	Emmanuel ROUSSET GRAMMOND
BIGUET Stéphanie VIRIGNEUX	Philippe GARNIER MEYS
Gilles CHAVEROT HAUTE RIVOIRE	Alain CHAUSSENDE LONGESSAIGNE
André RAYNARD MONTROMANT	Christian RIVOIRE ST GENIS L'ARGENTIERE

JEUNESSE SPORTS LOISIRS

8. Cyclo des monts

Le conseil communautaire,

- Vu la programmation 2019 du Cyclo des Monts dont la manifestation se déroulera les 15 et 16 juin prochains,
- Vu les tarifs proposés à savoir :
 - o tarif jour à 16 €
 - o tarif week-end à 22 €

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les montants susdits des participations à appliquer pour le cyclo des monts organisé par les services communautaires au profit des enfants du territoire.

AGRICULTURE / FORETS

13. Plan de gestion 2019-2038 de la forêt communautaire

Le conseil communautaire,

- Considérant le travail élaboré entre les membres de la commission forêt et l'ONF pour permettre de définir les enjeux et objectifs d'un plan de gestion forestière,
- Vu les projets d'aménagements proposés, soit :
 - o 12,96 ha – futaies irrégulières : optimiser la sylviculture en profitant des peuplements en place bien installés, en y apportant un traitement irrégulier pied-à-pied (récolte des bois arrivés à maturité, amélioration des plus belles tiges, trouées de plantation).
 - o 1,89 ha – futaies régulières : transformer les peuplements peu valorisables et taillis par des coupes rases, suivies de plantations d'essences adaptés aux stations et au changement climatique, permettant de s'orienter vers du bois d'œuvre de qualité.
- Considérant le prévisionnel des coûts travaux estimés à
 - o Maintenance parcelles 2 et 3 pour 3.630 € HT
 - o Travaux sylvicoles pour 12.620€ HT pouvant bénéficier de 40% de subvention TEPCV.

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le plan de gestion élaboré par l'ONF et le programme travaux 2019.

DECHETS

14. Déchèterie Montrottier – convention de mise à disposition d'un agent pour utilisation du tractopelle

Le conseil communautaire,

- Considérant les qualifications nécessaires pour pouvoir utiliser le tractopelle en toute sécurité,
- Considérant qu'aucun agent basé sur Montrottier ne possède ces qualifications,
- Vu la proposition de prestation de service de la commune de Montrottier pour une mise à disposition d'un agent pour manier le tractopelle afin de tasser les bennes et gérer le tas de déchets verts,
- Vu le projet de convention,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la convention à intervenir entre la commune de Montrottier et la CCMDL,
AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de prestation de service.

POLITIQUES CONTRACTUELLES

15. Avenant à la convention passée avec MACEO

Le conseil communautaire,

- Considérant le partenariat avec MACEO, association d'acteurs publics et privés du Massif-Central, qui porte la candidature HAPPI Montana,
- Considérant l'adhésion de la CCMDL à cette structure et les dossiers déposés dans le cadre de cette candidature, soit :
 - o participation à la création d'une structure de gestion d'espaces test de niveau régional
 - o création d'un espace test de transformation.
- Considérant les négociations menées par MACEO auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations portant le taux de subvention des études préalables par le PIA de 35 à 41 %,
- Vu le projet d'avenant actant ces nouveaux taux

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'avenant avec MACEO modifiant les taux de subvention susmentionnés,
AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant à intervenir.

RESSOURCES HUMAINES

16. Modification tableau des effectifs

Le conseil communautaire,

- Considérant les décrets concernant l'application de l'accord relatif aux Parcours Professionnels, Carrières et Rémunération (PPCR) et prévoyant une intégration en catégorie A au 1^{er} février 2019 pour les cadres d'emplois des assistants socio-éducatifs et des éducateurs de jeunes enfants,
- Vu le tableau des effectifs ainsi modifié,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le tableau des effectifs qui intègre 2 agents sur le nouveau cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants (Catégorie A).

COMMERCE-ARTISANAT

17. Avenant à la convention cadre entre l'Etat et la CCMDL relative à l'Opération Collective en Milieu Rural (OCMR) pour développer le commerce et l'artisanat sur les Monts du Lyonnais

Le conseil communautaire,

- Vu la convention cadre relative à la mise en œuvre d'une opération collective de modernisation du commerce et des services (OCM) passée avec l'Etat et approuvée par délibération du Conseil communautaire du 25 avril 2017 et prévoyant 2 types d'actions à savoir : aides directes aux entreprises et actions collectives avec des partenaires,
- Considérant la nécessité de réajuster les crédits FISAC relatifs à cette opération,
- Vu le projet d'avenant à intervenir avec l'Etat,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le projet d'avenant à la convention cadre relative à l'OCM prévoyant les ajustements nécessaires au regard des besoins,

AUTORISE Monsieur le Président à le signer.

AFFAIRES JURIDIQUES ET COMMANDE PUBLIQUE

18. Commission DSP pour la gestion du centre aquatique Escap'ad – désignation délégués

Le conseil communautaire,

- Considérant le cadre des procédures relatives aux délégations de service public, à savoir l'article L1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit la création d'une commission de délégation de service public (DSP) afin qu'elle procède à l'examen des candidatures et des offres,
- Considérant la nécessité de procéder à cette désignation pour l'examen de l'avenant SPASS gestionnaire du centre aquatique et de loisirs Escap'ad,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner 5 élus, hormis le Président membre de droit, au sein du conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les conditions de dépôt des listes de la commission de DSP comme suit :

- Les listes seront déposées auprès du Président en début de conseil communautaire ayant pour objet la désignation des membres de la commission de DSP. Une ou plusieurs listes pourront être déposées.
- Les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et suppléants à pourvoir conformément à l'article D1411-5 du CGCT
- Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants.

APPROUVE la désignation de 5 représentants titulaires et 5 suppléants pour siéger au sein la commission DSP pour le centre aquatique Escap'ad,

PREND ACTE des résultats du vote suite au dépouillement des bulletins, à savoir :

- | | |
|---|----|
| - Nombre de votants : | 35 |
| - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 35 |
| - Nombre de bulletins blancs ou nuls | 0 |
| - Nombre de suffrages exprimés | 35 |

Ont obtenu :

Titulaires	Nbre de voix	Suppléants	Nbre de voix
Gérard VULPAS	35	Guy SAULNIER	35
Pierre VARLIETTE	35	Catherine LOTTE	35
Marie-Charles JEANNE	35	Nicolas MURE	35
Michel BONNIER	35	Jean-Claude PICARD	35
Daniel FOL	35	Jean-Marc GOUTAGNY	35

Le Président
Régis CHAMBE

